

L'honorable M. PATERSON : Oui. Sous l'empire de la loi du service public adoptée la session dernière, les commis surnuméraires au ministère ont été nommés commis de troisième classe. L'honorable député se rappelle sans doute la modification apportée à la loi. Le premier janvier 1904, les crédits affectés à ces appointements pour le prochain exercice ont cessé de figurer au chapitre des dépenses imprévues.

M. CLARKE : Quelle totalité ces augmentations atteindront-elles ?

L'honorable M. PATERSON : Il est affecté une somme de \$700 à ces augmentations. Le traitement de J. R. K. Bristol est porté de \$1,400 à \$1,500 ; celui de John A. Watson est porté de \$1,400 à \$1,500 ; les appointements de Charles Scofield, de \$700 à \$800 ; le traitement de William Wall est relevé de \$600 à \$800 ; soit une totalité de \$700.

M. COCHRANE : Pourquoi accorder une augmentation de \$200 à quelques fonctionnaires, tandis que les autres ne reçoivent que \$100 ?

L'honorable M. PATERSON : C'est que le minimum des appointements d'un commis de la seconde classe cadette est de huit cents piastres, et tous ces commis ont été placés sur ce pied. Il est ensuite affecté \$1,200 aux augmentations prévues par la loi. Tous les fonctionnaires du ministère y ayant droit, ont reçu l'augmentation de \$50.

M. CLARKE : Est-ce que tous les fonctionnaires ont reçu cette augmentation ?

L'honorable M. PATERSON : Tous ceux qui y avaient droit. Quelques-uns d'entre eux touchent le maximum.

M. SPROULE : Je vois qu'il y a, au ministère, trois nouveaux commis de la seconde classe cadette. Les a-t-on transférés d'une classe inférieure ?

M. PATERSON : Non ces commis sont actuellement attachés au service du ministère, mais leurs appointements sont payés à même le crédit affecté au service extérieur, et à l'avenir, il est entendu que nous demanderons le paiement de ces appointements au crédit affecté au service intérieur. Il va sans dire que le paiement de ces appointements ne saurait être demandé au crédit affecté au service extérieur. Ces commis travaillent au bureau. La besogne du bureau s'étant accrue, force nous a été d'y transférer quelques employés attachés au service de la statistique.

M. COCHRANE : Sans cela, ces commis auraient dû chômer.

M. PATERSON : Non, ils sont actuellement attachés au service et touchent leurs appointements. Ils étaient employés au bureau de la statistique, mais la besogne du bureau a tellement augmenté que force nous a été d'utiliser leur service.

M. COCHRANE : Par le temps qui court on ne parle que de progrès. Nulle part au Canada, ce progrès n'est si sensible qu'à Ottawa. Sous le régime conservateur, ces messieurs de la droite prétendaient que les édifices publics étaient bondés d'employés, au point de faire éclater la toiture ; or, sous le régime actuel, on ne se contente plus de remplir les édifices publics, mais on loue, en outre, toutes les vieilles masures de la ville. Le ministère des Douanes occupe la vieille bâtisse autrefois occupée par M. Woods. Quel progrès le pays ne doit-il pas faire, puisqu'il faut tant d'édifices ?

M. PATERSON : On ne saurait porter ces dépenses au compte du ministère.

M. COCHRANE : Je ne me range pas à cet avis. Il est difficile de caser dans les bureaux des ministères tous les partisans en quête d'emplois qui rôdent autour des édifices. Lorsque vous étiez dans l'opposition, vous avez tant tonné contre ces abus que les échos de vos discours ont retentis jusque dans le comté que j'ai l'honneur de représenter ici ; or, maintenant que vous êtes au pouvoir, les édifices publics sont tellement bondés d'employés que force vous est de louer les édifices à l'extérieur pour loger tout ce monde. En me promenant dans la ville j'observe que le bureau de la douane a été transféré dans un grand édifice que le propriétaire a évacué, afin de le louer au ministre de la milice.

M. PATERSON : Je le répète, on ne saurait nous imputer la chose à blâme. Le bureau de la douane, à Ottawa, a été incendié et force nous a été de transférer ailleurs le bureau affecté aux affaires de la ville, et il nous faut bien un bureau en ville pour la transaction des affaires. Si je ne me trompe, le bureau affecté au service de la douane dans la ville a été transféré dans l'édifice loué de M. Woods dans ce but. Sans cela, force nous aurait été de louer un autre édifice.

M. COCHRANE : Le ministre excelle à inventer des excuses.

M. PATERSON : Eh bien, c'est une excuse au moins, l'honorable député en convient.

M. CLARKE : Oui, mais une fort mauvaise excuse, à son avis.

L'honorable M. HAGGART : Le ministre a sans doute obtenu du sous-chef du ministère un rapport recommandant cette modification, et revêtu de l'approbation du conseil.

M. PATERSON : Le conseil a approuvé ces crédits.

L'honorable M. HAGGART : Pardon ; je tiens à savoir si le ministre s'est conformé à la loi, c'est-à-dire, s'il a obtenu du sous-chef un rapport approuvant les modifications en question et si ce rapport est revêtu de la